

LA REFUTATION - STRATEGIE ARGUMENTATIVE
DE L'EDITORIAL POLITIQUE /
THE REFUTATION - AN ARGUMENTATIVE STRATEGY
OF THE POLITICAL EDITORIAL

Cristina ILINCA

Assistant Professor, Ph.D. Student
(University of Pitesti, Romania)

cristina.ilinca@upit.ro, <https://orcid.org/0000-0001-8691-0811>

Abstract

In argumentative rhetorics, refutation refers to either a part of the rhetorical system or an argumentative strategy. This article discusses refutation as an argumentative strategy. The study is based on some French political editorials of different political views, such as "L'Humanité", "Libération", "Le Monde", "Le Point" and "Le Figaro", and articles referring to the presidential election campaign that took place in France in 2007.

Keywords: *rhetorics, refutation, argumentation, editorial, election*

Rezumat

În retorica argumentativă, negarea desemnează fie un compartiment al sistemului retoric, fie o strategie argumentativă. În articol, supunem cercetării negarea ca strategie argumentativă, bazându-ne pe publicații franceze periodice de diferită orientare politică, cum sunt „L'Humanité”, „Libération”, „Le Monde”, „Le Point”, „Le Figaro” și articolele din ele, care reflectă campania electorală prezidențială din Franța, în 2007.

Cuvinte-cheie: *retorica, negare, argumentare, publicație periodică, alegere*

Introduction

Dans le champ de la rhétorique argumentative, le terme de réfutation peut désigner soit une partie du système rhétorique, soit une stratégie argumentative. Nous allons nous arrêter ici à la réfutation en tant que stratégie argumentative. Notre corpus est composé d'éditoriaux politiques français d'orientation politique différente (« L'Humanité », « Libération », « Le Monde », « Le Point », « Le Figaro ») parus pendant la campagne électorale présidentielle qui a eu lieu en France en 2007.

On peut définir la réfutation comme un acte réactif argumentatif d'opposition. Dans l'usage, « réfuter » tend à désigner toutes les formes de rejet explicites d'une position, à l'exception des propositions d'action : on réfute les thèses des opposants, mais on repousse un projet. Du point de vue scientifique, une proposition est réfutée si l'on prouve qu'elle est fausse. Du point de vue dialogal, une proposition est réfutée si après une discussion, elle est abandonnée par l'adversaire, de manière explicite ou implicite. L'objectif de la réfutation est de détruire le discours attaqué. Tous les éléments définissant un discours en situation peuvent être utilisés pour le

rendre intenable. On peut disqualifier en attaquant directement l'adversaire lui-même, par la mise en contradiction de ses dires et de ses actes ou par une attaque personnelle, sans rapport avec le thème en débat (Charaudeau et al., 2002).

1. La description de la réfutation

Dans cette partie de notre étude, nous allons nous appuyer essentiellement sur plusieurs études que J. Moeschler a faites sur la négation et les mécanismes de réfutation. Les recherches de J. Moeschler sur l'acte illocutoire de réfutation relèvent de trois directions de la pragmatique : (a) l'étude des différents types d'actes de langage et de leurs conditions d'emploi, (b) l'étude des modes de réalisation des actes de langage directs, indirects et allusifs, et enfin, (c) l'étude des séquences d'actes de langage dans le discours et dans la conversation. La réfutation est un acte de nature dialogale, par opposition aux actes monologiques. Une réfutation présuppose un énonciateur (celui à qui s'adresse la réfutation), qu'il soit présent à la situation de communication (orale) ou implicite (dans la communication écrite). La réfutation s'oppose ainsi à la justification (nécessairement monologique). La réfutation est un acte réactif qui présuppose un acte d'assertion préalable auquel elle s'oppose. Entre le contenu de la réfutation et celui de l'assertion précédente il y a donc une relation de contradiction, ce qui signifie qu'il y a un désaccord entre les acteurs de l'échange verbal. Mais il existe aussi des emplois où il s'agit d'une relation d'opposition entre deux points de vue énonciatifs, ce qui fait de la réfutation un cas de polyphonie. Nous signalons deux cas :

(1) L'énonciation de l'assertion à réfuter peut manquer du discours. Elle peut être inférée de la situation d'énonciation :

« Le petit Paul prend son déjeuner dans la cuisine. Un verre tombe par terre. La mère de Paul le regarde furieuse. Paul dit : « Ce n'est pas moi qui l'ai cassé ».

(2) La même intervention peut contenir l'assertion et la réfutation de celle-ci, ayant comme source un seul énonciateur. Le locuteur a donc la possibilité de jouer, dans une même situation de communication, les rôles du proposant et de l'opposant. Par exemple, « Il gagne bien sa vie, *mais* il n'est pas heureux » où le connecteur *mais* est anti-implicatif ; par contre dans « Il ne gagne pas beaucoup, *mais* il est heureux », *mais* a une valeur compensatoire.

Pour J. Moeschler, la *rectification* constitue un sous-type réfutatif correspondant aux énoncés négatifs dont le foyer est spécifié par l'enchaînement¹⁸. Dans l'exemple ci-dessous, la rectification porte sur le circonstant locatif :

A : « Jean va à Paris ».

B : « Non, il ne va pas à Paris, il va à Lyon ».

¹⁸(Loi d') enchaînement = lorsqu'un énoncé A est enchaîné à un énoncé B, le lien entre A et B ne concerne jamais ce qui est présupposé, mais seulement de qui est posé par A et par B.

J. Moeschler distingue les *rectifications par défaut d'extension* (portant sur des foyers d'arguments) des *rectifications par défaut d'intension* (portant sur les prédicats foyers) :

« François Bayrou n'est pas là pour empêcher Sarkozy *mais*¹⁹ pour éliminer la gauche » (*L'Humanité*, le 15 mars 2007).

« Celui-ci [l'intellectuel] ne *doit* pas suivre un candidat *mais* le précéder » (*Le Figaro*, le 19 avril 2007).

2. Réfutation et argumentation

Ayant une valeur argumentative incontestable, la réfutation implique la présence d'un rapport d'ordre argumentatif. L'objet d'une fonction illocutoire réactive de réfutation est formé par une relation d'au moins deux actes d'énonciation : un acte directeur d'assertion d'un contenu sémantique négatif et un acte subordonné qui vient justifier cette assertion. Argumentativement, la séquence réfutative est constituée d'un argument de contenu Q et d'une conclusion de contenu non-P. Si Q est un argument pour non-P, c'est que son statut vériconditionnel ne prête pas à discussion : « Fonctionnellement, cela signifie qu'une réfutation est constituée d'un acte de contenu négatif non-P à fonction illocutoire d'assertion et d'un contenu Q à fonction interactive de justification » (Moeschler, 1982c, p. 132).

L'acte directeur d'une réfutation est l'acte à force illocutoire d'assertion de contenu non-P, tandis que l'acte subordonné est l'acte à fonction interactive de justification.

L'acte ou les actes de justification ont la même orientation argumentative que l'acte directeur. La réfutation peut porter :

- sur un acte directeur (B1) ;
- un acte subordonné (B2) ;
- sur la relation argumentative entre ces deux actes (B3).

J. Moeschler propose l'analyse suivante :

A : « Anatole est à la maison. Il y a de la lumière à ses fenêtres ».

B1 : « Ce n'est pas possible, car il est en vacances. Ça doit être sa copine qui est là ».

B2 : « Ce ne sont pas ses fenêtres qui ont de la lumière, mais celles de ces voisins ».

B3 : « Tu sais qu'Anatole est distrait. Il a pu oublier d'éteindre la lumière avant de sortir ».

B1 : La réfutation « ce n'est pas possible » porte sur l'assertion (directrice de l'intervention de A) « Anatole est à la maison ». L'argument présenté en A pour la présence d'Anatole n'est pas refusé, mais déclaré comme invalide (ça doit être sa copine qui est là).

B2 : La vérité de la justification « il y a de la lumière à ses fenêtres » est refusée.

¹⁹La mise en italique de certaines unités nous appartient ici et dans les exemples qui suivent – C.I.

B3 : La réfutation porte sur la relation d'« argument pour » existant entre les contenus « y avoir de la lumière » et « être à la maison »: c'est donc l'évidence d'une telle inférence qui est mise en doute, à partir d'un argument plus légitime (« Anatole est distrait »).

Cependant, en B2 et B3, même si les réfutations ne portent pas explicitement sur l'assertion directrice de l'intervention A (« Anatole est à la maison »), leur effet indirect est de réfuter cette assertion.

La majorité des cas de réfutation trouvés dans notre corpus porte soit sur un acte directeur, soit sur un acte subordonné. Dans les deux exemples suivants, la réfutation porte sur un acte directeur : l'énoncé réfutatif infirme le contenu de l'interrogation rhétorique qui le précède :

« Peut-elle [la France] redéfinir sa place en Europe - un des grands enjeux du prochain quinquennat - en figeant ainsi ses marges de manœuvre ? *Ce n'est pas raisonnable* et, comprenons-le bien, cela ne sert nullement les intérêts de long terme des agriculteurs français » (*Le Figaro*, le 3 mars 2007).

« En se lançant la veille dans une surprenante tentative de débauchage ministériel, Ségolène Royal imaginait-elle que Bayrou pourrait ne pas lui claquer la porte au nez ? *Évidemment non* » (*Le Figaro*, le 26 avril 2007).

Dans l'extrait ci-après, la réfutation porte sur un acte subordonné ; la vérité d'une possible justification de la présence de F. Bayrou comme candidat aux élections présidentielles est refusée :

« François Bayrou n'est pas là pour empêcher Sarkozy *mais* pour éliminer la gauche » (*L'Humanité*, le 15 mars 2007).

L'extrait suivant nous offre un cas de réfutation qui repose sur le refus de la relation entre un acte directeur et un acte subordonné. La réfutation joue sur la relation « d'argument pour » qui existe entre « système politique » et « l'état actuel de désarroi » ; un argument plus légitime vient soutenir ce rejet :

« Disons qu'on devine dans cette rogne un pays « dépaycé » [la France]. Un pays qui vit fort mal le passage d'un monde ancien qui n'est plus jusqu'au monde nouveau qui n'est pas encore. Un pays privé, comme dit l'homme de la rue, de ses « repères » et sorti de ses gonds. *Le bouc émissaire tout trouvé de ce désarroi sera le « système » politique (...). Mais peut-être faut-il aller plus profond et constater que la crise des pouvoirs est en fait une crise de la nation* » (*Le Point*, le 15 mars 2007).

On peut généraliser le fonctionnement de la réfutation et dire que pour réfuter une assertion, il faut :

- soit infirmer l'assertion initiative à l'aide d'une justification dont le contenu a une force argumentative plus grande que celui de la justification de l'assertion ;
- soit infirmer le contenu de la justification en donnant un argument en faveur d'une telle infirmation ;

- soit invalider la relation argumentative entre l'assertion et la justification de l'assertion (Tuțescu, 2005, p. 275).

2.1. Réfutation et topoï

Du point de vue argumentatif, les topoï sont des lieux communs sur lesquels s'appuie l'argumentation et de façon encore plus technique, ils sont des mécanismes rendant possible l'acte d'argumentation. Ainsi, dans « Cette voiture est chère. Elle est donc solide », il s'agit d'un topos de nature générale reliant cherté (prémisse) et solidité (conclusion).

Pour O. Ducrot et Cl. Ascombe (1982), les topoï sont graduels, ils introduisent au niveau des principes interprétatifs la propriété essentielle de l'argumentation, sa gradation. Un topos serait du type « Plus un objet O a la propriété P, plus l'objet O' (identique ou différent de O) a la propriété P' » :

« Plus une voiture (O) est chère (P), plus elle (O') est solide (P') ».

On peut dire que le topos est un principe général rendant possible l'accès à une conclusion. Lorsque la conclusion est explicite, le topos explicite le trajet effectué entre l'argument et la conclusion. Lorsque la conclusion est implicite, le topos constitue un principe d'accès à cette conclusion. Le topos est donc une règle générale, rendant possible une argumentation particulière. Il se distingue du syllogisme et des règles de la déduction naturelle.

Le topos est une règle supposée communément admise. Cela ne veut pas dire que l'argumentation est soumise aux normes du « bon sens » ni qu'une argumentation est soustraite à la créativité du sujet parlant. Celui-ci peut voir son argumentation réfutée, de même qu'il peut poser des relations nouvelles, non-conformes à la doxa, par exemple, il peut dire « Il pleut. Je vais donc me promener » en laissant entendre que la pluie est une bonne raison pour sa promenade. Les trois propriétés des topoï (leur généralité, leur appartenance au sens commun, leur gradation) font apparaître la possibilité de les contester ou de les réfuter. J. Moeschler (1985) nous propose trois manières de réfuter un topos :

(1) On peut déclarer que le topos est non pertinent, c'est-à-dire mettre en correspondance les contenus p et q de l'acte d'argumentation avec les propriétés P et Q du topos. Pour l'exemple : « Cette voiture est bon marché (p), il faut donc l'acheter (q) », on peut refuser l'application du topos T0 : « plus une voiture est bon marché (P), plus il faut l'acheter (Q) ». On répondra donc que le fait qu'une voiture est bon marché n'est pas une raison (une bonne raison, une raison suffisante) de l'acheter. L'« Humanité » montre que le bilan sur l'activité de F. Bayrou n'est pas suffisant pour persuader les électeurs de ne pas le voter :

« Mais reconnaissons-le, cette clarification [le bilan], absolument nécessaire, n'est pas *suffisante*. Les électeurs de gauche ou les nouveaux inscrits qui envisagent le

vote Bayrou n'ont certes pas tous conscience du danger de son programme, car il en a bien un... » (*L'Humanité*, le 20 mars 2007).

(2) On peut reconnaître la pertinence d'un topos, mais refuser de l'appliquer soit en relativisant sa valeur (T2' est présenté comme plus fort que T2 : « oui, mais sa couleur n'est pas belle »), soit en l'opposant à un topos inverse (une réponse du type « je n'achète que des voitures chères » qui convoque T0' : plus une voiture est chère, plus il faut l'acheter). Dans l'exemple ci-dessous, nous avons affaire à une relativisation de la valeur du topos (Bayrou peut éliminer la gauche), à qui s'ajoute un argument plus fort :

« François Bayrou n'est pas là pour empêcher Sarkozy mais pour éliminer la gauche », disait hier Jack Lang. *C'est pertinent mais si l'OPA de la droite sur la présidentielle est devenue possible, n'est-ce pas parce que le peuple de gauche n'y retrouve pas ses petits* » (*Le Figaro*, le 15 mars 2007) ?

(3) On peut accepter un topos, mais refuser son application particulière. Cette situation correspond au cas où O est déclaré comme non suffisamment P pour q ; l'évaluation du degré de propriété P de l'objet O est refusé par l'interlocuteur. Pour notre exemple, cela signifierait refuser que la voiture en question soit suffisamment bon marché pour en conclure qu'il faille l'acheter. Dans l'exemple ci-après, on a affaire à l'acceptation de « La France peut faire face aux problèmes de la mondialisation », mais son application est réduite – elle n'aura pas le pouvoir nécessaire de résoudre un problème qui se pose à tous les pays :

« Il est vrai qu'un peu partout dans le monde émergent des résistances aux foudres du marché. Des protections ponctuelles et sélectives se découvriront nécessaires. Ce sera à l'Europe communautaire de les négocier : *une France solitaire n'aurait pas la dimension suffisante. Seule la concertation européenne pèsera face aux nouveaux géants* » (*Le Point*, le 19 avril 2007).

La réfutation d'une argumentation n'implique pas nécessairement le rejet de la vérité de la prémisse assertée (argument) ou de la prémisse impliquée (topos), mais joue également sur le caractère graduel du topos. Le topos est donc le principe rendant possible une argumentation. Sa fonction est, d'une part, de permettre l'accès aux conclusions visées par l'acte d'argumentation, et, d'autre part, de choisir parmi les conclusions, lorsque plus d'un acte argumentatif est réalisé. Le topos est ainsi en étroite relation avec les opérateurs et les connecteurs argumentatifs, mais aussi avec l'acte d'orientation argumentative, puisque c'est à partir de telles indications que s'applique le topos (Moeschler, 1985, pp. 70-72).

3. Les stratégies de la réfutation

Selon V. Allouche, il y a trois types de stratégies argumentatives:

- les *stratégies de refus*, conséquentes d'une attente du destinataire et d'une demande de dire ou de faire ;

- les stratégies de rejet, conséquentes d'une interprétation du propos ;
- les stratégies d'affrontement ou d'opposition, stratégies qui mettent en jeu des rapports de force entre les protagonistes.

Notre corpus ne présente pas de cas de refus. La stratégie réfutative qui y est privilégiée, c'est le rejet. Le rejet consiste à refuser l'énoncé. Il peut s'exprimer par des expressions exclamatives, dont la signification première sert à mettre en doute les capacités logiques et linguistiques du locuteur. On a ainsi affaire à une négation sémantique, implicite :

« Tu parles ! »/« Penses-tu ! »/« Quelle idée ! »

Dans le fragment suivant, le locuteur fait intervenir les critiques des autres dans son discours pour pouvoir les rejeter :

« La création d'un ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale. L'occasion était trop belle pour ne pas en profiter, et parfumer la campagne de Nicolas Sarkozy de quelques relents de peste brune. Habiller le ministre de l'Intérieur d'un costume néofasciste est un plaisir dont ne se privent jamais, depuis de longs mois, les beaux esprits de la République et la gauche française. Avec lesquels aimerait désormais flirter François Bayrou. *Ridicule* » (*Le Figaro*, le 15 mars 2007) !

Dans les énoncés à valeur de rejet, le locuteur n'assume que l'assertion du rejet. La polyphonie y joue un rôle très important : que l'énoncé positif rejeté soit réel ou présupposé, il est présenté comme relevant de la responsabilité d'un autre énonciateur, réel ou potentiel. Les principales modalités de rejet sont la *négation polémique* et la *négation métalinguistique*. Comme entre ces deux types de négation il y a une petite différence, certains auteurs préfèrent parler seulement de la négation polémique.

La négation joue un rôle essentiel dans la polyphonie discursive. Pour O. Ducrot, il y a trois types de négations : descriptive, polémique et métalinguistique.

Pour O. Ducrot, la négation *descriptive* est l'affirmation d'un contenu négatif : « Elle n'est pas belle ». En partant de l'hypothèse que la négation est une forme de contre-argumentation, P. Attal (*Attal, apud Tutescu, 2005, p. 256*) envisage la négation descriptive comme une négation de premier degré et la négation polémique comme une négation de deuxième degré. Pour P. Attal, la négation nous offre une lecture contre-argumentative (par la négation descriptive) et une lecture argumentative (par la négation polémique).

Par son caractère contre-argumentatif, la négation descriptive peut rendre compte d'un énoncé du type « Il ne pleut pas » qui serait interprété comme « il fait sec »/« il fait beau ». La négation descriptive s'oppose à l'orientation argumentative de l'énoncé assertif correspondant : ainsi, un énoncé du type « il pleut » peut être orienté vers une conclusion « on ne peut plus sortir se promener », or la réponse « il ne pleut pas » vient rejeter cette conclusion.

La négation *polémique*, par contraste, est un acte de négation, de réfutation d'un contenu positif, exprimé précédemment par un énonciateur (réel ou virtuel) différent de l'instance énonciative qui produit cet acte :

A : « Elle est belle ».

B : « Elle n'est pas belle, elle est très belle ».

La négation polémique est une stratégie argumentative, basée sur la contestation d'un énoncé antérieur. Sa valeur polyphonique est incontestable. Elle fait intervenir deux instances énonciatives : l'énonciateur de l'affirmation antérieure et le locuteur de l'énoncé qui réfute celle-ci. La négation polémique repose sur une structure binaire : la première partie, de forme négative (qui refuse l'affirmation antérieure) est suivie d'une correction, introduite ou non par un « mais » réfutatif :

« ...ce n'est pas au centre, mais au peuple que se gagnera l'élection » (*Le Figaro*, le 24 avril 2007).

« L'immédiat bénéficiaire n'est pas Ségolène Royal, mais François Bayrou, dont le projet se trouve en quelque sorte crédibilisé par la grâce de Michel Rocard » (*L'Humanité*, le 14 avril 2007).

Pour O. Ducrot, la distinction entre la négation polémique et la négation métalinguistique repose sur le fait que les deux types de négation reposent sur le rejet d'un point de vue, mais les responsables de ces points de vue divergent dans les deux cas : locuteur pour la négation métalinguistique, énonciateur dans le cas de la négation polémique.

La négation *métalinguistique* contredit les termes mêmes d'une parole effective à laquelle elle s'oppose. L'énoncé négatif s'en prend alors à un locuteur qui a énoncé son correspondant positif. Cette négation métalinguistique permet, par exemple, d'annuler les présupposés du positif sous-jacent, comme c'est le cas dans :

A : « Pierre a cessé de fumer ».

B : « Pierre n'a pas cessé de fumer ; en fait il n'a jamais fumé de sa vie ».

Dans le cas d'une réfutation d'un locuteur adverse, « Pierre n'est pas intelligent, il est génial », elle peut avoir une valeur majorante seulement si elle constitue une réponse à un locuteur qui a effectivement qualifié Pierre d'intelligent. Dans l'exemple ci-après, l'éditorialiste introduit dans son discours les arguments possibles d'autrui pour pouvoir les réfuter, en apportant un autre argument qui expliquerait la crise du pouvoir :

« Le bouc émissaire tout trouvé de ce désarroi sera le « système » politique. Sarkozy et Ségolène Royal veulent le réformer, et Bayrou le renverser. Mais peut-être faut-il aller plus profond et constater que la crise des pouvoirs est *en fait* une crise de la nation » (*Le Point*, le 15 mars 2007).

Alors que la question et l'assertion sont des actes (illocutoires) proactifs, la réfutation, comme la réponse, est un acte interactif rétroactif. Une réfutation présuppose ainsi – au plan de l'énonciation – l'existence d'un acte antérieur auquel elle renvoie. Si la confirmation (acte interactif rétroactif) marque l'accord de l'énonciation, la réfutation traduit son désaccord. Étant un acte réactif traduisant le désaccord, la réfutation peut être qualifiée d'acte réactif

négatif. Le désaccord peut porter sur des objets sémantiques différents : une action extra-linguistique (refus) ou une action linguistique (réfutation), plus précisément, le refus manifeste un désaccord à propos du contenu propositionnel de l'énoncé initiatif (action de l'énonciateur dans le cas d'une offre, action de l'énonciataire dans le cas d'une requête), alors qu'il porte sur la vérité du contenu propositionnel (c'est-à-dire une proposition) dans le cas de la réfutation. La valeur argumentative de la réfutation est incontestable : la présence d'une réfutation implique une argumentation. Elle s'accompagne toujours d'arguments plus forts que l'argument réfuté. Une réfutation doit parler du même objet discursif que l'assertion, avoir un contenu propositionnel antonymique à celui de l'assertion et, enfin, avoir une valeur illocutoire d'assertion.

Dans notre corpus, la réfutation s'avère être un procédé agressif de critiquer les actions des acteurs politiques ou de rejeter leurs dires. Dans une étude précédente sur la constitution des instances énonciatives (analyse réalisée sur le même corpus), nous avons constaté que l'éditorialiste tend à se cacher derrière un discours qui se veut objectif. Or, la réfutation est fort présente dans notre corpus, surtout dans le discours journalistique de gauche et de droite (« L'Humanité », « Libération », « Le Figaro », « Le Point »). Le discours de centre (« Le Monde ») nous en offre peu de cas. Nous avons affaire à un procédé très agressif de contestation, d'opposition qui se combine à d'autres procédés du même type (par exemple, l'ironie) dans le tissu discursif de l'éditorial politique, ce qui fait ressortir une des caractéristiques des éditoriaux de notre corpus : l'agressivité. On pourra donc dire que la subjectivité de l'éditorialiste surgit à l'aide de ces procédés offensifs qui sont mis à l'œuvre principalement dans deux cas : lorsqu'il s'agit de rejeter les critiques apportées au candidat soutenu par le journal respectif (ici ils ont un caractère défensif aussi, mais plus faible) ou lorsqu'il s'agit de critiquer, d'attaquer les autres candidats.

Références

- Ammosy, R. (2006). *L'argumentation dans le discours* (2^e éd). Éditions Armand Colin.
- Aristote. (1969). *Les réfutations sophistiquées*. Éditions Vrin.
- Breton, Ph. (2008). *Convaincre sans manipuler*. Éditions La Découverte.
- Buffon, B. (2002). *La parole persuasive*. Éditions PUF.
- Charaudeau, P., Maingueneau, D. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Éditions du Seuil.
- Ducrot, O. (1983). *Le dire et le dit*. Éditions du Minuit.
- Ducrot, O., Ascombre, C. (1982). *L'argumentation dans la langue*. Éditions Mardaga.
- Krieg-Planque, A. (1999). Vacance argumentative : l'usage de sic dans la presse d'extrême droite. *Mots. Les langages du politique*, 58.

- Moeschler, J. (1985). *Argumentation et conversation. Eléments pour une analyse pragmatique du discours*. Éditions Hatier.
- Moeschler, J. (1996). *Théorie pragmatique et pragmatique conversationnelle*. Éditions Armand Colin.
- Moeschler, J. (1981). Discours polémique, réfutation et résolution des séquences conversationnelles. *Études de linguistique appliquée*, 44, 40-69.
- Moeschler, J. (1982c). *Dire et contredire. Pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation*. Peter Lang.
- Moeschler, J., Reboul, A. (1994). *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*. Éditions du Seuil.
- Moeschler, J., Spengler, N. (1982a). La concession ou la réfutation interdite. *Cahiers de linguistique française*, 4, 7-33.
- Moeschler, J., Spengler, N. (1982b). Quand même : De la concession à la réfutation. *Cahier de linguistique française*, 2.
- Plantin, Ch. (2005). *L'argumentation*. Éditions PUF.
- Robrieux, J.-J. (2000). *Rhétorique et argumentation*. Éditions Armand Colin.
- Tuțescu, M. (2005). *L'argumentation*. Editura Universității din București.